

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/08/2024 - 14336 - 1987 B 01064 - 341 516 953 - 3P FRANCE

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

SAS 3P FRANCE
10 avenue du Fief
95075 CERGY PONTOISE CEDEX
NAF : 4649Z-
Siret : 34151695300021

Certifiés conformes

Signé par Carsten ROSAGER
Le 26/06/24

ID: tx_J5w5OEY0Z7AW

Signed with
Universign



83 - 85 boulevard de Charonne
75011 PARIS

Tél. 01 40 09 54 54

Fax. 01 40 09 54 56

Web. www.fcn.fr

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>	27 697	24 852	2 845	9 226
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	5 683	757	4 926	293
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	178 082	169 696	8 386	11 276
<i>Immob. en cours / Avances & acomptes</i>				
Immobilisations financières				
<i>Participations et créances rattachées</i>	1 407		1 407	1 407
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	4 157		4 157	4 157
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	217 027	195 305	21 722	26 359
Stocks				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>	199 513		199 513	394 620
Créances				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	914 184		914 184	929 196
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	3 082		3 082	
<i>Personnel</i>	87		87	
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	16 865		16 865	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	7 958		7 958	7 982
<i>Autres créances</i>	2 474		2 474	720
Divers				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	1 127 411		1 127 411	968 331
<i>Charges constatées d'avance</i>	24 744		24 744	7 379
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 296 318		2 296 318	2 308 227
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 513 345	195 305	2 318 039	2 334 586

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
<i>Capital social ou individuel</i>	263 500	263 500
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserve légale</i>	26 350	26 350
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>	1 060 987	911 279
<i>Report à nouveau</i>		
Résultat de l'exercice	100 086	149 707
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 450 922	1 350 837
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses – Associés</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>	25 493	34 735
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	632 652	719 322
<i>Personnel</i>	32 190	40 870
<i>Organismes sociaux</i>	43 735	45 325
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		14 896
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	125 955	120 928
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	5 050	6 024
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	206 930	228 043
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	2 042	1 648
<i>Produits constatés d'avance</i>		
TOTAL DETTES	867 117	983 749
<i>Ecart de conversion – Passif</i>		
TOTAL PASSIF	2 318 039	2 334 586

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	3 508 802	4 086 644	-577 842	-14,14
Production vendue	172 709	141 007	31 702	22,48
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	42 379	13 172	29 207	221,74
Total	3 723 890	4 240 823	-516 933	-12,19
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	2 394 697	3 156 448	-761 751	-24,13
Variation de stock (m/ses)	195 107	-199 346	394 453	-197,87
Achats de m.p & aut.approv.	27 710	27 682	28	0,10
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	434 446	557 874	-123 428	-22,12
Taxes et paiements assimilés	10 911	13 476	-2 565	-19,04
Salaires et Traitements	370 308	339 003	31 304	9,23
Charges sociales	157 716	143 104	14 612	10,21
Amortissements et provisions	10 299	10 628	-329	-3,10
Autres charges	1 372	1 201	171	14,24
Total	3 602 565	4 050 071	-447 506	-11,05
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	121 325	190 752	-69 427	-36,40
Produits financiers	11 056	14 125	-3 069	-21,73
Charges financières	1 996	3 116	-1 119	-35,93
Résultat financier	9 060	11 009	-1 949	-17,71
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	130 385	201 761	-71 377	-35,38
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles		4 891	-4 891	-100,00
Résultat exceptionnel		-4 891	4 891	-100,00
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	30 299	47 163	-16 864	-35,76
RESULTAT DE L'EXERCICE	100 086	149 707	-49 622	-33,15

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3P FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 2 318 039 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 100 086 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 4 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : table prescrite par le code des assur.TH0002/TF0002

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 697			27 697
Immobilisations incorporelles	27 697			27 697
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	683	5 000		5 683
– Installations générales, agencements aménagements divers	132 280			132 280
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 141	662		45 802
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	178 104	5 662		183 766
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	1 407			1 407
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	4 157			4 157
Immobilisations financières	5 564			5 564
ACTIF IMMOBILISE	211 365	5 662		217 027

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 471	6 381		24 852
Immobilisations incorporelles	18 471	6 381		24 852
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	391	367		757
– Installations générales, agencements aménagements divers	123 248	1 978		125 226
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 897	1 573		44 470
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	166 535	3 918		170 453
ACTIF IMMOBILISE	185 006	10 299		195 305

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 974 927 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 377		1 377
Prêts			
Autres	4 157		4 157
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	914 184	914 184	
Autres	30 466	30 466	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	24 744	24 744	
Total	974 927	969 394	5 534
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	207 337
<i>Autres créances</i>	3 082
<i>Disponibilités</i>	981
Total	211 400

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 263 500,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 527,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 841 624 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	632 652	632 652		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	206 930	206 930		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes–Associés et autres dettes</i>	2 042	2 042		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	841 624	841 624		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	6 133
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	44 643
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	2 042
Total	52 818

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
<i>Charges d'exploitation</i>	24 744
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
Total	24 744

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Résultat financier

Le règlement ANC n°2015-05 (relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture) prévoit que les écarts de change sur créances et dettes commerciales ne sont plus classés en résultat financier, mais obligatoirement en résultat d'exploitation. Depuis l'exercice 2017, la société 3p france enregistre les résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales en résultat d'exploitation dans les nouveaux comptes 656 et 756 au lieu des comptes 666 et 766. Cette année, les écarts de change proviennent essentiellement du compte bancaire en usd, les écarts de change ont donc été comptabilisés en résultat financier.

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79144000 – Transfert de charges de personnel	27 080	
79144100 – Avantage nature vehicule	7 111	
Transfert de charges d'exploitation	34 191	
Total	34 191	

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 25 %	95 697
Taux Réduit – 15 %	42 500
Plus-Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 10 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité – 33%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

 Notes sur le compte de résultat

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Total	5	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 54 029 euros
La société a souscrit un contrat Indemnités de fin de Carrière (IFC) auprès de l’assureur AXA en 2015.
Au 31/12/23, l’épargne valorisée s’élève à 10.268 €.
L’engagement IFC au 31/12/2023 calculé selon les hypothèses actuarielles retenues précédemment s’élève à 64.297 €, soit un engagement net pour la société de 54.029 €.

3P FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 263 500 €
Siège social : ZI «Les Béthunes» - Avenue du Fief Bât C
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
341 516 953 RCS PONTOISE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 100 086 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	100 086 €
- A titre de dividende aux associés : soit 200 € par action	100 000 €
- Le solde :	86 €
- En totalité au compte "autres réserves" :	86 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2024.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 800 €,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 99 200 €.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022	-
Exercice clos le 31 décembre 2021	300 000 €, soit 600 € par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 400 € dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 297 600 €
Exercice clos le 31 décembre 2020	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2024

Certifié conforme
Le Président